



ASSOCIATION
DE LA CONSTRUCTION
DU QUÉBEC



COMMUNIQUÉ DE PRESSE Pour diffusion immédiate

Ligne relais-construction
1 844 374-4149

L'industrie de la construction agit contre les inconduites, le harcèlement et l'intimidation à caractère sexuel

Montréal, le vendredi 3 novembre – « Tous les partenaires de l'industrie de la construction s'unissent pour combattre les inconduites, le harcèlement et l'intimidation à caractère sexuel sur les chantiers de construction. Nous mettons nos forces et nos expertises en commun pour orienter vers les bonnes ressources les personnes qui sont aux prises avec ces problématiques. Elles ne savent souvent pas à quelle porte cogner pour obtenir des réponses à leurs questions ou des réparations pour les torts qui leur ont été causés. Une ligne spéciale, la Ligne relais-construction, est donc mise en place dès maintenant, qui fera le relais entre toutes les organisations et qui dirigera les personnes au bon endroit », a déclaré Diane Lemieux, présidente-directrice générale de la Commission de la construction (CCQ).

Rétablir la confiance

Voilà l'engagement de tous les représentants de l'industrie de la construction envers les victimes. Il existe plusieurs recours pour une victime d'inconduites, de harcèlement ou d'intimidation à caractère sexuel sur les chantiers de construction : il est difficile de s'y retrouver, il peut sembler épuisant d'entamer toutes ces procédures sans aide.

Grâce à cette ligne d'information et de référence, les dossiers de harcèlement pouvant faire l'objet de griefs seront référés aux associations syndicales. Pour leur part, les entrepreneurs manifestant le besoin de soutien pour prendre en charge des situations problématiques pourront être référés aux associations patronales. Ainsi, il sera tenu en compte des rôles et des responsabilités de tous.

Pour sa part, la CCQ met en place une équipe multidisciplinaire spécialisée afin de mener les personnes vers les bons relais, au sein de la CCQ, des associations patronales et syndicales, ou encore de certains organismes gouvernementaux. Les personnes qui font appel à la ligne de référence pourraient avoir aussi besoin d'aide psychologique : la CCQ a convenu d'ententes en ce sens avec plusieurs organismes qui offrent ces services.

Ne pas se substituer aux forces de l'ordre

« Nous encourageons fortement toutes les victimes à porter plainte à la police. Les coupables doivent être punis, et les services de police possèdent toute l'expertise pour mener les enquêtes et protéger les victimes. La ligne spéciale annoncée aujourd'hui ne se substitue aucunement au travail des forces de l'ordre : nous recommanderons à toutes les personnes qui signaleront des événements qui s'apparentent à des actes criminels à les dénoncer », a ajouté Diane Lemieux.

Favoriser un climat de travail sain sur les chantiers

Le contexte social actuel, où les inconduites, le harcèlement et l'intimidation sont fermement condamnés, oblige les organisations à prendre des moyens pour enrayer ces phénomènes.

« Cette ligne spéciale de référence et d'information est un premier pas, qui sera suivi par d'autres. Par exemple, l'industrie de la construction s'est donné l'objectif d'atteindre une proportion de 3% de femmes sur les chantiers de construction en 2018. Le climat de travail ne doit pas être un frein pour les femmes qui voudraient poursuivre une carrière dans la construction. Au cours de 2018, la CCQ proposera à l'industrie d'autres mesures pour combattre les inconduites, le harcèlement et l'intimidation à caractère sexuel dans l'industrie de la construction », a conclu la PDG.

Pour joindre la Ligne relais-construction, composez le 1 844-374-4149.

– 30 –

Source : Mélanie Malenfant
Chef – Relations publiques et Affaires corporatives
Commission de la construction du Québec
514 341-7740 #6378
melanie.malenfant@ccq.org

Sonia Brossard
Directrice des communications
et du marketing
**Association de la
construction du Québec
(ACQ)**
514-354-8249 poste 2650
medias@prov.acq.org

Christian Croteau,
Conseiller en affaires
publiques,
**Association des
constructeurs de routes et
grands travaux du Québec
(ACRGQTQ)**
418-529-2949
ccroteau@acrgtq.qc.ca

Dominic Robert
Directeur général
**Association des entreprises
en construction du Québec
(AECQ)**
514 353-5151 poste 310
drobert@aecq.org

Jean-Sébastien Lapointe
Conseiller en communications
et en relations publiques
APCHQ
514 771-5038
jean-sebastien.lapointe@apchq.com

Marilou Gagnon
Conseillère syndicale aux
communications
CSD-Construction
514 248-6277
gagnonm@csd.qc.ca

Ariane Gagné
Conseillère aux
communications
**Service des
communications de la CSN**
514 598-2458
twitter.com/ariagagne

Nicolas Roussy
Responsable des
communications
et des avantages sociaux
**Conseil provincial
(International)**
514 723-6555
nicolas.roussy@cpqmci.org

Simon Bussière
Directeur général
Corporation des maîtres
électriciens du Québec
CMEQ
514 738-2184
simon.bussiere@cmeq.org

André Bergeron
Directeur général
**Corporation des maîtres
mécaniciens en tuyauterie
du Québec (CMMTQ)**
514 382-2668
abergeron@cmmtq.org

Yves Ouellet
Directeur général
FTQ-Construction
514 381-7300
yvesouellet@ftqconstruction.org

Annie Robineau
Directrice aux communications
et aux avantages sociaux
SQC
450 773-8833
arobineau@sqc.ca